

QUEBEC

SAMEDI, 30 OCTOBRE 1874.

La Politique de "tap tap."

La bête noire de la presse conservatrice en ce moment, c'est ni plus ni moins que M. Robertson. Le langage qu'il a tenu à Sherbrooke en déclarant que, pour garder les mains nettes, il avait dû rompre avec MM. Ouimet & Cie, la fait baisser dans l'estime des anciens associés de la maison.

On rapporte, dit la Minerve, que l'hon. M. Robertson s'est permis dans un discours de Sherbrooke de juger l'affaire des Tanneries et de la condamner. Le moins que nous puissions dire, c'est que le Trésorier a manqué de discrétion.

Il aurait dû garder le secret des Tanneries et dire, même après la déclaration si limpide de M. Dansereau : C'est un profond mystère que l'enquête éclaircirait peut-être. Il est vrai qu'il avait dit cela, on aurait pu lui répliquer : Mais alors si vous ne savez pas si l'affaire est bonne ou mauvaise, pourquoi avez-vous quitté la boutique ?

Là cependant où la Minerve a tout à fait raison contre M. Robertson, c'est lorsqu'elle lui dit : Si vous êtes convaincu de la culpabilité de vos anciens collègues, pourquoi faites-vous une enquête ? Elle est superflue. C'est juste, et pour être logique, M. Robertson n'aurait dû entrer dans le nouveau ministère qu'à la condition qu'on prit de suite des procédures pour faire annuler l'échange des Tanneries. C'est aussi l'avis de la Gazette, de Montréal, qui, après un long silence, reprend la parole au nom des conservateurs indépendants. Voici qu'elle écrit à ce sujet :

"Nous n'avons aucune hésitation à dire qu'il y a devant le public assez de preuves pour justifier l'institution immédiate de procédures sans la formalité d'une enquête parlementaire, et nous sommes certains que la grande majorité des amis du gouvernement en cette ville partagent notre opinion. C'est certainement un désappointement que de telles procédures n'aient pas été adoptées."

"La chute du Cabinet Ouimet ne serait après tout qu'une satisfaction partielle si ceux qui ont profité de la transaction conservaient le bien mal acquis. Nous croyons qu'il existe des motifs suffisants pour interdire une poursuite."

Le Canadien ne voulant pas condamner directement M. Robertson, fait semblant de croire que son discours a été mal rapporté. Le subterfuge est pitoyable, car tous les compte-rendus de ce discours se ressemblent. Celui de la Gazette, de Montréal, serait le plus fort de tous, si nous n'avions celui de l'Echo de Lévis. Partout il est question des mains du Trésorier qu'il ne pouvait garder nettes qu'à condition de les retirer de l'affaire.

"Nous sommes bien aise d'apprendre, dit le Canadien, que M. Robertson et M. Malhot ne se sont pas servis à l'égard du Cabinet-Ouimet des paroles inconvenantes que leur prêtait le Journal de Québec."

"Les ministres actuels n'ont pas plus le droit que les simples mortels de condamner des hommes jusqu'ici sans tache avant de les avoir entendus. Il est aussi injuste qu'impolitique de la part de l'hon. Commissaire des Terres et de Trésorier, de dénigrer des compatriotes distingués qui demandent instamment que l'on fasse une rigoureuse enquête sur les faits à eux reprochés."

à nos enfants (lisez députés) sous la main toute puissante de la Providence."

Rien, évidemment, qu'à frapper tap tap sur la joue de M. Ouimet et à glisser à la fin de l'enquête des Tanneries un verdict d'approbation. Toute la politique du nouveau gouvernement peut se résumer à frapper tap tap et à évoquer l'esprit de l'ancien ministre pour se guider aux enfers.

Informations.

—Une dépêche de Napéan, Ontario, nous apprend que M. Shibley, libéral, a été réélu par une majorité d'au moins 250 voix.

—L'élection de M. Coupal à Napierville est contestée. L'affaire sera plaidée devant le juge Chagnon à St. Jean.

Commission du Havre de Québec.

Hier après midi il y a eu réunion des commissaires. Etaient présents : MM. J. Gilmour, T. H. Grant, R. R. Dobell, Simmons, John Giblin et Julien Chabot.

La séance a été présidée par M. John Gilmour.

Les commissaires ont repris en considération la question du loyer du quai de la Commission et du briselaire à propos de l'offre faite par MM. Dinning Webster et M. A. H. Murphy.

Sur motion de M. Grant, il a été arrêté que la résolution décidant de ne pas louer le briselaire cette année soit révoquée, mais que des propositions soient faites à MM. Dinning, Webster et Murphy pour la location du quai et du briselaire suivant telles conditions qui devront être adoptées unanimement.

Il a été résolu que la location du quai et du briselaire soit offerte à MM. Dinning, Webster et Murphy pour la somme de \$12,000 par an pour deux ans ou plus, au choix des commissaires, ceux-ci conservant droit au 1/2 du quai et à l'espace pour 5 à 6 navires sur lest, s'ils en avaient besoin ; et que ces conditions soient acceptées immédiatement, autrement la proposition, sera offerte à la compétition publique.

Il a été la suite une lettre de M. Bertrand soumettant un plan pour l'amélioration du havre.

Une lettre de M. Plunkett, ingénieur, demandant certaines informations sur les termes de compétition des prix offerts pour les plans et spécifications des améliorations du havre, a été lue.

Il a été entendu à ce sujet que des plans en gros du havre soient exécutés et distribués pour l'information des ingénieurs.

La lettre a été prise en considération question par question.

La première va à demander si les plus seront acceptés suivant leurs mérites, sans qu'on regarde à leur coût. Réponse : Non.

La seconde a trait aux limites du coût de l'ouvrage.

Réponse : \$500,000 ; plus que ce montant exigera la considération des commissaires.

pas faire la description de localités qu'il n'a jamais vues. L'opinion publique veut que ce soit à Québec que l'ouvrage soit fait.

(Nous aimerions par nous à voir l'opinion officielle d'hommes compétents sur le site de la Rivière St. Charles pour le bassin de radoub. On semble vouloir passer ce site sous silence ; mais part, il n'en est mention.)

On a décidé ensuite d'adresser une copie du rapport et du plan au gouvernement et à la Commission du Havre de Montréal.

La question de construire un bassin à eau profonde dans la Rivière St. Charles a été aussi discutée, puis la séance a été levée et ajournée à mardi prochain.

Les Guépés.

En m'envoyant les épreuves des Guépés dont on va lire un long extrait, mon collaborateur Alphonse Karr m'écrivit ceci :

"Si vous reculez devant ce que je dis de la légitimité, vous pouvez laisser une telle canaille à sa merci. Le M. Karr écrit sur la légitimité des choses que nous dé-' sapprouvons trop pour les reproduire. ' Passons à... ' etc."

"Eh, bien non, je ne retire rien. Un article d'un écrivain comme Alphonse Karr, doit se lire tout entier. Si j'en supprime un passage, du reste, tout le monde s'empresse d'aller le lire dans le numéro des Guépés. Le résultat serait le même, et j'aurais l'air de reconnaître que l'attaque par moi dissimulée constitue un danger pour mon parti."

Je publie donc tout ce que m'envoie Alphonse Karr, et à ce qu'il dit de la légitimité je réponds simplement ceci :

On sait que la monarchie a fait de la France. On sait aussi à quelle dure extrémité les républicains l'ont réduite. Que l'on compare notre situation à celle des autres pays de l'Europe, et on comprendra que j'envisage pour nous le sort des peuples qui ne sont pas en république.

Muse, raconte-moi comment trois cent quatre-vingt représentants de la France.

Trois cent dix soixante-dix républicains rouges-sang, rouges-yeu, vermillon, nacarat, carmin, amarante, girofle, cerise, solferino, groseille, etc.

Cinquante-trois légitimistes blancs, blancs-bleus, bleutés, rouges-rosés, rosés, grisâtres, jaunâtres, verdâtres, violets.

Et dix-sept bonapartistes variés : Châleurlustres, rouillâtres, prômistes, épilustres, etc. — ces derniers ont pour patron M. de Cassagnac."

Tous arborant pour drapeau la collette d'arlequin.

Ont remporté sur MM. le duc de Broglie, le duc Decazes, etc. une grande et signalée victoire.

Peine moi, muse, les uns armés de toutes pièces, casques, cuirasses, brâsards, cuirassards, etc. les autres, vêtus de carmagolles, coiffés du bonnet rouge ; les autres encore vêtus en incroyables du Directoire, ou le chef orné de panaches comme Murat, racontent-moi...

On plût, muse, ne me le raconte pas car, c'est laid et c'est bête.

Quel a été, quel est, quel sera le fruit de cette victoire ?

peut conduire et gouverner trente-cinq millions d'hommes, qu'il n'a excepté deux ou trois cents, jamais vus, qu'il ne verra jamais, dont il ne connaît pas les résidences au point de vue ni de la géographie ni des mœurs.

"Pour amener les peuples à accepter cette absurdité, il fallait leur faire croire d'abord qu'il existe des hommes immensément plus grands que les autres, ou plutôt d'une espèce tout à fait différente."

"Il fallait leur persuader que ces hommes étaient les envoyés de Dieu, qu'ils leur donnaient des facultés proportionnées à leur rôle."

"Pour persuader que les rois étaient envoyés de Dieu, il fallait que cette mission fût constatée, à défaut de Dieu lui-même, par des représentants immédiats de Dieu."

Comment se compose, comment se recréte l'armée de la légitimité ?

En réalité, il ne reste plus qu'un petit nombre de légitimistes véritables, — quelques vieilles familles où les grands-pères et quelques-uns parmi les pères ont conservé certaines traditions, certaines croyances respectables, parce qu'elles sont sincères, et qu'ils ne veulent même pas examiner, mais croyances et traditions que les fils n'ont plus, tout en respectant et suivant tant bien que mal les traditions, pratiquant du moins extérieurement ces croyances, — plutôt par habitude d'éducation, par dévotion, par conviction, que par conviction.

Cette "vieille garde" suffit à peine à former les cadres de l'armée, — les rangs sont grossis ou paraissent grossis par un certain nombre d'intrus, — bourgeois qui après avoir renversé les abus, les privilèges de l'ancienne noblesse, etc., les ont ramassés, recollés à leur bénéfice, et aujourd'hui ne se contentent plus d'être vainqueurs et conquérants, prétendent être successeurs, n'ont pas assez de jouir de toute la partie matérielle de la puissance qu'ils ont renversée et dépossédée, et veulent encore mettre leurs grosses mains sur les légendes, les fictions, les traditions de la partie métaphysique, — ils veulent être noblesse et vieille noblesse, et dire :

Nous autres, Nos ancêtres, Notre maison, Nos droits.

M. de Chambord est le roi de ce parti, il a loyalement avoué lui-même qu'il ne comptait pas remonter à 1815, mais aux croisades ; il revient avec des métaphores ; il tient d'une main l'épée de la France, de l'autre la balance de la justice ; dans les plis de son manteau semé de fleurs de lys, il renferme la paix, la prospérité, etc.

Il plantera une boutique enracinée de cet arbre du Paradis des Musulmans, — cet arbre est immense, et une branche est dans l'habitation de chacun de nos citoyens admis à la vie bienheureuse, — il produit des volailles rôties, des sorbets délicieux, des vestes de soie verte, etc., etc.

Et cet arbre n'est lui-même qu'une boutique prise par Mahomet à l'arbre Tabâ, des Indiens, qui avait des fruits encore plus variés, et produisait tout ce qu'on désirait en le demandant avec certaines formules consacrées.

Le comte de Chambord a quitté la France enfant, n'y est jamais revenu et ne connaît en aucune façon le pays dont il prétend faire le bonheur, — c'est en vain que ses partisans parlent de sa beauté et du charme de sa voix, — comme les bonapartistes parlaient dernièrement de la beauté du "prince impérial" qui a "les épaules comme sa mère, son ultimatum pour le drapeau montre le degré de son intelligence politique ; il prétend qu'il a entre ses mains le bonheur de sa patrie, mais il ne fera ce bonheur que si on fait flotter un linget blanc sur les Tuileries. — Je l'ai déjà comparé à un homme qui se tient bon nager et certain de sauver un malheureux qui se noie, à quelques brasses du rivage, discuterait sur le bord de la mer la couleur du caleçon, qu'il convient de mettre pour aller à son secours. — Je le saurais en caleçon blanc, ou je le laisserais se noyer."

C'est ce que nous allons voir tout à l'heure, après avoir jeté un nouveau coup d'œil sur les coteries en présence.

Les soi-disant légitimistes, absolutistes, heuriquistes, soldats du droit divin, chevaliers de l'Es de cœur.

Les prétendus républicains, rouges-sang, rouge-feu, rouge-yeu, carmin, cerise, groseille, etc.

plète ; contributions réparties également entre les divers états pour le maintien de l'armée en temps de paix ; mesures pour régulariser la circulation du papier-monnaie ; pour rendre le mariage civil obligatoire ; pour l'introduction de l'enregistrement civil par tout l'empire.

L'Empereur a ajouté que le budget de 1875 contiendrait plusieurs augmentations dans les crédits d'argent accordés à certaines branches de l'administration. Vous serez appelés, a-t-il dit, à établir un budget pour l'Alsace et la Lorraine. Vous aurez une meilleure opportunité faite de vous procurer une connaissance parfaite des ressources, des besoins et des institutions de ces provinces. Vous montrerez à nos compatriotes du Haut Rhin quel intérêt la nation porte à cet ancien territoire allemand.

Le Congrès Postal a rendu grand service aux nations en établissant un système postal promettant de faciliter jusqu'ici inconnues pour le développement des relations commerciales et intellectuelles entre peuples.

Nos relations avec les Puissances Étrangères sont très amicales. L'amitié éprouvée qui m'unit aux autres puissances, est une garantie de la continuation de la paix.

Toute tentative d'employer les forces collectives de l'Empire pour autre chose que pour la défense, est loin de mon esprit. Ceci permet au gouvernement d'entendre en silence les soupçons injustes exprimés sur sa politique, et la surveillance des partis politiques ou de ses soupçons tout exprimés, prenait la forme de la violence, vous serez là pour vous opposer, et je sais que la nation et ses princes seront prêts en tout temps à défendre les droits et l'honneur de l'Empire.

Le procès de Kullman, accusé d'avoir voulu assassiner Bismark a commencé aujourd'hui à Warzburg.

La contenance du prisonnier était très calme. Il a admis sa culpabilité sur plusieurs points.

L'avocat de la couronne a dit que, malgré l'aveu de culpabilité du prisonnier, il était nécessaire d'interroger tous les témoins. Kullman, en réponse aux interrogatoires, a déclaré que lorsqu'il demeurait à Sadowal, il était membre d'une société catholique. Il a avoué plusieurs autres actes de violence, par exemple d'avoir blessé un compagnon d'ouvrier ; qu'il avait été dans l'habitude de lire des journaux radicaux et réactionnaires ; que Bismark était le plus grand comme le plus déclaré ennemi de l'Église.

Le prisonnier s'est dit lui-même ultra-montain et avoir prononcé plusieurs menaces telles que : Avant que je meure, plusieurs autres tomberont. Il a dit que c'est à Dâques que l'idée de tuer Bismark lui est venue. Il se rendit à Berlin dans ce but, mais ne put trouver où Bismark demeurait jusqu'à ce qu'enfin il apprit par les bureaux que le Prince était sur le point de partir pour la campagne. Le prisonnier se procura des balles à Berlin, et fit jouer souvent les batteries de son revolver. Il a reconnu ces articles ainsi qu'une carte géographique qui ont été produits en Cour, comme lui appartenant. Il chargea son revolver de deux balles, et s'assura d'un étranger de la demeure du chancelier.

L'officier de police Howartz, accusé, a déposé qu'au moment où Kullman a tenté à la vie de Bismark il a vu le prêtre Hauksler si près de la voiture du Prince, qu'il des chevaux le hurle, ce qui permit à Kullman de se saisir et de faire feu.

Vous pensez comme de raison que je suis catholique, j'appartiens à une société catholique, mais personne ne m'a envoyé ici.

Comme on lui faisait voir les conséquences graves de son acte, il répondit : J'ai pris mes mesures pour cela. Je n'ai rien à dire, dans son opinion cela pouvait vouloir dire, que des complices pourvoient à sa subsistance s'il parvenait à échapper aux poursuites ou à s'échapper de prison.

Le prisonnier a protesté contre cette interprétation. Il a aussi nié l'exactitude de l'assertion de Howartz qui a dit que sa conduite avait été inconsidérée, celle d'un insensé. Il a déclaré qu'il avait agi froidement et avec délibération. Cette déclaration a causé agitation dans la Cour.

Les médecins ont déposé que le Prince souffrait encore d'une faiblesse nerveuse et qu'écrire un peu même le fatiguait, tant s'en faut, mais le réchauffé s'assai s'ignifiant. M. S. Bornstein a eu la gracieuseté de nous adresser un feuillet de nouveaux cigares qui viennent d'être lancés sur le marché ; de sorte que cette fois-ci c'est avec connaissance de cause et même en fumant un S. B. (car de nouveau cigare est marqué sur initiales du fabricant et vendeur M. S. Bornstein) que nous écrivons ces quelques lignes.

Le cigare S. B. est un excellent cigare à la nuance foncée ; il est fabriqué dans le pays, ce qui est un titre de plus à l'attention des fumeurs. Éléphant, uni, de la forme des conchs, agréable au goût, brûlant très-bien, il a sur l'énorme variété de cigares qui se débite l'avantage de pouvoir, à raison de son prix peu élevé, servir de la fumer toujours, et de devenir pour le particulier un article de consommation quotidienne.

L'officier carliste Lezma doit comparaître devant une cour martiale.

On dit que Don Alfonso a ordonné la destruction récente des travaux et l'exécution des employés de chemins de fer.

On dit que l'état de l'amiral Topete est meilleur.

Chicago, 28. Une dépêche spéciale au Times dit que le feu fait des ravages énormes dans les terres à bois près de Georgetown, comté de Vermillion, Illinois. Le feu a consumé une lieue de terrain de 75 verges de large et de plus d'un mille de long. Il continue toujours son œuvre de destruction.

Washington, 29. Le président a fixé jeudi, 29 novembre, comme jour d'actions de grâces pour la nation.

Cour Criminelle.

Audience d'hier matin. L'huisier fait l'appel des p'tits jurés, à l'ouverture de la Cour, 17 ne répondent pas à leurs noms sont condamnés à \$4 d'amende chacun.

Le procès de Patrick Fallerton, pour vol de grand chemin et assaut grave, se continue. La preuve de la part de la poursuite est reprise. Le Dr. Baileu, Catherine Hennessy, sont entendus comme témoins de la poursuite.

John McGrath, Catherine Hughes, pour la défense, sont interrogés. Dans leur déposition ils prétendent que Mary Cronan, la plaignante, au lieu d'avoir été défigurée par des coups de poing, l'a été par une chute.

Audience de l'après-midi. Catherine Hughes continue sa déposition. Puis Brigitte O'Regan, mère du prisonnier, fait sa déposition, ainsi que Brigitte Fullerton.

La preuve est alors close. — Le juge adresse le jury, et celui-ci se retire dans sa chambre de délibération. Il en revient à 10 heures, après et prononce un verdict d'acquiescement en faveur de Patrick Fullerton, qu'il déclare non coupable.

Les grands jurés viennent en Cour et rapportent comme fondés les accusations suivantes. La Reine vs William Ramsay, pour vol à bord d'un vaisseau sur une rivière navigable. La Reine vs Felix Guillot, pour vol. La Reine vs Georges Ralph Reed, pour infraction de blessures avec l'intention de meurtre.

L'accusation pour vol contre Céline Gagné est déclarée non fondée.

La Reine vs George Myers pour vol à bord d'un vaisseau sur une rivière navigable, cette affaire s'instruit.

MM. Parkin et Dunbar, C. R., défendent l'accusé. M. Alley ouvre la cause en adressant le juré au nom de la Couronne.

Sont entendus comme témoins M. Alexandre Trudel, commis de l'Hôtel Dubord à Trois-Rivières, M. J. E. Dubord, propriétaire de l'hôtel de ce nom, M. Ludger Vézina, de Québec.

La Cour s'ajourne à 5 30 hs. jusqu'à ce matin à 10 heures.

FAITS DIVERS.

AVIS. — Nous donnons de nouveau avis que pas un de nos porteurs n'a le droit de vendre un seul numéro de l'Événement. Nous poursuivons en justice les personnes qui s'obstinent ou qui achètent le journal de nos porteurs.

tabacs allemands, français, anglais, espagnols, havonnois, américains, etc., etc.

S'adresser au No. 6, rue La Fabrique, à l'enseigne de l'Indien.

COUR DE COURONNE. — Philomène Lacombe demandait 2 mois d'hospitalité à la prison. Octroyé.

Joseph Gagnon, coup d'appât, rue d'Alouville, \$2 et les frais ou quinze jours.

EXÉCUTION CAPITALE. — On télégraphie de Bathurst, N.-B., 29 : Gillen a été pendu ce matin, à la prison de Bathurst, pour le meurtre de Xavier Poulin en avril dernier. Gillen, ou le se rappelle, était l'amant de la femme de Poulin.

D'abord, en prison, il refusa de voir le prêtre catholique.

Ensuite, il refusa M. l'abbé Pelletier et se confessa.

Her, la femme Poulin, aussi condamnée à mort, comme instigatrice du meurtre, exprima le désir de le voir pour voir s'il lui ferait des reproches.

Lorsqu'elle lui parla il ne lui répondit que ces mots : Dieu règlera bientôt tout.

La femme persista à se dire innocente, et dit que Gillen, s'il est coupable, mérite la mort.

Gillen a mangé, comme d'habitude hier et a dormi toute la nuit ; il a pris un bon déjeuner ce matin. M. les abbés Pelletier, de Carquet, et Carter, de Bathurst, ont accompagné le condamné jusqu'à ses derniers moments.

Il s'est montré énergique jusqu'à la fin.

Au bout de vingt-cinq minutes il n'était qu'un cadavre.

Il y avait trente personnes qui assistaient à l'exécution en dedans des murs.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE CHILLI. — Il y a grande exposition internationale à Santiago l'an prochain. Elle s'ouvrira le 15 septembre pour finir le 31 décembre. Le consul de Chili à Québec M. Laird, informe ceux qui désirent exposer que le navire Real Rover lui servira le port le 12 novembre pour Valparaiso, et que les propriétaires MM. Price, Frères & Cie, sont disposés à prendre à bord du navire tous les effets que l'on voudra envoyer à l'exposition. Les commissaires de l'Exposition offrent des prix spéciaux pour les produits manufacturés, tels que : conserves alimentaires, tissus de toute espèce, pelletteries, cuirs, ouvrages de sellerie, d'ornementation, d'agriculture, etc., etc.

Nous encourageons fort nos industriels québécois et des environs à profiter de cette bonne occasion. La Canada a besoin d'être connu et doit profiter de toutes les expositions, grandes et petites, pour faire connaître ce qu'il peut produire, quelles sont ses forces, quelles sont ses ressources. Il ne faut plus qu'il recommence l'acte inqualifiable de se faire représenter par une fiote d'un extrait quelconque, et un côté de cuir de vache fendue, comme à l'exposition de Vienne l'an dernier. Il lui faut plus que tout autre profiter des expositions. C'est tout avantage pour lui.

C'est aussi tout avantage pour les industriels, vu que les relations du Canada avec l'Amérique du sud tendent tous les jours à se resserrer davantage.

Télégraphie générale.

La Société de la Répression de la mendicité travaille à briser le système de la mendicité consistant à implorer la charité des gens en faveur de parents pauvres et malades demeurant à l'étranger.

Le Prince et la princesse de Galles sont de retour de leur voyage sur le continent.

Le capt. Tyler, dans sa réponse à une lettre des directeurs de l'Érié, dit que les frais du roulage de chemin de fer n'ex céderont pas 66 pour cent de ses recettes.

M. Laird, constructeur de navires bien connu et député de Birkenhead au Parlement, vient de mourir après une longue maladie.

Sir Hercules Robinson, dans une dépêche datée des Îles Fidji, fait savoir au gouvernement qu'il a imposé des taxes, établi un tarif basé sur celui de la Nouvelle-Galles du sud et rédigé en code de lois. Il garde le gouvernement des Îles jusqu'à nouvel ordre. Le Roi a adressé à la Reine un message par lequel il confie les intérêts de son peuple à la justice et à la clémence de Sa Majesté.

Tableau des Marchés.

Table with 3 columns: MARCHÉS HAUTES À QUÉBEC. — 1874. Matin, Soir. Rows include London, Marché, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

PHASE DE LA LUNE. Dorian Quartier, Samedi, le 31 courant, 7 heures 8 minutes p. m.

ANNUAIRES

Perda. Nouveau Magasin d'Épicerie - J. B. Martel & Cie. Acte de la faillite 1869 - Owen Murphy.

H. A. Beaulieu, Labrador, 16 Oct. Arrivages au Havre du Palais. Québec, 30 oct. 1874.

ANNUAIRES PERDU

A peu près 127 PIASTRES, depuis le pied de la Côte Lamontagne, jusqu'au Bureau de Poste.

J. B. MARTEL & CIE.

Désirent informer le public et plus spécialement les familles de la Haute-Ville qu'ils ont ouvert un

Nouveau Magasin d'Épicerie

dans la maison ci-devant occupée par M. GEORGE PINEAU, coin des rues St-Jacques et St-François, et qui sont prêts à vendre tous ses articles relevant du commerce d'Épicerie à des prix défiant toute

Acte concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de J. B. DANJOU, de Ste. Luce, marchands de

MARCHE DE QUEBEC. Québec, 29 oct. 1874. Bœuf, le qualité, par 100 lbs \$9.50 à 10.00. Veau, 1re qualité, par livre 0.07 à 0.10.

Cie. des Bateau-A-Vapeur Union. LE MAGNIFIQUE BATEAU-A-VAPEUR A CABINES SUPERIEURES

"ATHENIAN." Capt. L. C. COUVRETTE, Laissera le Quai Crawford (AMEDI) après-midi A QUATRE HEURES,

MONTRÉAL. EN ARRÊTANT A Batiscau, Trois-Rivières et Sorel

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL. Mercredi, 28 oct. 1874. FLEURS - Recettes 7,830 qrs. Extra Supérieure 5.45 à 5.70.

MARCHE DE NEW-YORK. 29 oct. Coton tranquille et ferme, à 14 1/2 pour middling uplands.

Peintures, Pl. mb, Vernis à Vendre. REÇU PAR LE DUNBRODY. Blanc de Plomb de Hare véritable No. 1 et 2.

PENSION DEMANDÉE. Un Jeune Monsieur désirerait entrer dans une famille privée comme Pensionnaire.

RAPPORT MARITIME. ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 29 Oct. - Brigantin Susan, Labrador, 14 Oct. poisson, etc., pour Montréal.

AVIS AUX PHARMACIENS. Canada. La demande constante du DIAMOND RHEUMATIC CURE

DIAMOND RHEUMATIC CURE. L'efficacité de DIAMOND RHEUMATIC CURE comme remède pour la Goutte, le Rhumatisme et les autres maladies de ce genre, est reconnue par des milliers de canadiens.

DEVINS & BOLTON. Rue Notre-Dame, Montréal. L'efficacité de DIAMOND RHEUMATIC CURE comme remède pour la Goutte, le Rhumatisme et les autres maladies de ce genre, est reconnue par des milliers de canadiens.

MARCHANDISES. PREMIERE CLASSE. Notre magasin étant loué et ayant à le livrer sous peu nous avons l'honneur d'informer les marchands, les institutions charitables et les familles, qu'à partir du 29 COURANT nous vendrons par lots, ou à la verge, au gré des acheteurs,

Diamond Rhumatic Cure. a la préférence sur tous les autres médicaments composés par des terribles maladies, parce qu'il ouvre les organes sécrétoires, tels que le foie et les reins, en outre qu'il purifie le sang et diminue l'action fébrile de la constitution.

DIAMOND RHEUMATIC CURE. Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à 30 jours après en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le 1er jour du mois de NOVEMBRE 1874, le syndic officiel, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

BANQUE DE QUEBEC. AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE QUATRE POUR CENT sur le FONDS CAPITAL de cette maison est déclaré ce jour pour le semestre courant; et que ce dividende sera payable à la Maison de Banque, en cette ville, le 2 et après MARDI, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

BANQUE STADAONA. UN DIVIDENDE pour le Semestre courant AU TAUX DE SEPT POUR CENT par année, a été déclaré et sera payé aux Actionnaires de la Banque Stadaona, à son Bureau, à Québec, le 2 et après le PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE QUOTIDIENNE DE STEAMERS (Dimanches exceptés) A PRIX REDUITS SUR LES STEAMERS MONTREAL et QUEBEC

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE POUR MONTREAL. La splendide Steamer TROIS-RIVIERES

ANNONCES NOUVELLES. VENTE A L'ENCAN Par CASEY & Cie

VENTE AUX ENCHERES. De Vach & Laitières Supérieures, Chevaux, Volailles Espagnoles Pur Sang, Buggy Américain, Charrrette à Pessorts, Robes de Buffle, etc., etc.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

VENTE SANS RESERVE. Nous avons reçu instruction de M. THS MAY, de vendre, sans réserve à sa ferme, avoisant le Pont Dorchester, St. Roch, MARDI, 3 NOVEMBRE, 12 Vach & Laitières Supérieures, Durham, Ayahiro et Devons, et 3 Chevaux de Trait.

HUITRES A VENDRE. AU QUAI BENAUD, arrivées par la Goëlette SOPHIE Capt. Lanjry, Huitres Canadiennes. Québec, 28 oct. 1874-3/4

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées pour la démolition de l'ancienne brasserie Motz, dorénavant occupée par le Bureau de Poste de Québec, seront reçues au Bureau de P. GAUVREAU, Éclair, Ingénieur Civil "UNION BUILDING", jusqu'à

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

MERCREDI. Le 4 de NOVEMBRE prochain, On le devis p. urra être vu, de DIX heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

CIE. D'ASSURANCE STADACONA. CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

BUREAU DE DIRECTION: PRESIDENT - J. B. RENAUD, Ecr. VICE-PRESIDENT - Hon. J. SHARPLES.

Banquiers: - LA BANQUE UNION DU BAS-CANADA. Bureau Principal: - QUEBEC.

Cette Compagnie ayant fait le dépôt et s'étant conformée aux conditions exigées par les lois sur l'Assurance, a obtenu du Gouvernement de la Puissance, une Licence lui permettant d'Assurer contre le feu et sera en état, au 2 Novembre prochain, d'assurer toutes espèces de risques contre le feu à des taux modérés.

Bureau: - VICTORIA CHAMBERS, Basse-Ville. (Vis-à-vis la Banque de Montréal.) Heures du Bureau: 10 A. M. à 4 P. M.

DEMEMAGEMENT. F. BRAUN, Secrétaire. Dpt. des Travaux Publics, Ottawa, 28 oct. 1874.

A VENDRE. Des Engins à Bateau à Vapeur. 1 Cylindre à haute pression, 18 pouces sur 20 pouces de piston, s'adaptant à un propulseur à hélice.

Ont décidé de transporter leurs affaires dans le magasin maintenant occupé par MM. LEGER & RINFRET, rue la Fabrique, et ils annoncent au public qu'ils vendront leur assortiment de Marchandises Sèches à une réduction immense.

Les Marchandises seront vendues de 25 à 30 pour 100 au dessous des prix ordinaires. Avantages Extraordinaires pour acheter des marchandises nouvelles à des prix extrêmement réduit.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

ACTE DE LA FAILLITE 1869. F. LEVY POIRIER, Syndic. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus faible soumission sur le devis.

Avis aux Armateurs et aux Marchands de Fruits.

Pour le reste de la saison, nous recevons tous les jours un magnifique assortiment de Pommes d'Hiver Choies, provenant des meilleurs vergers du Canada, en grand quart, savoir :

- Greenings, Spitzbergers, Baldwins, Pomme Grises, Spys, Newton Pippins, Etc., Etc., Etc.

Assés-Un assortiment complet de Fromage des Manufactures Canadiennes et Américaines, à vendre au plus bas prix possible.

OLDALL & PHILIP, Qual St. André, Québec, 14 oct. 1874-3m

PREPARATIONS POUR LES DENTS.

Le soussigné désire attirer l'attention du public sur les préparations suivantes pour nettoyer promptement les dents, arrêter la carie et donner une couleur saine aux gencives et aux lèvres, ainsi qu'une odeur agréable à l'haleine.

Dentifrice Parisienne d'Atkinson, Savon au Charbon et d'Iris de Florence, Dentifrice d'Elliot, Pâte Aromatique de Wood, Pâte Dentifrice, Savon Aromatique Anti-septique, Savon au Camphre, Savon au Charbon, Savon au Safran, Préparations du célèbre Dentiste Gabrielle pour les Dents et Gencives, Poudre Camphrée, à la Rose, de Charbon, et de Myrthe, etc., etc.

J. J. VELDON, Pharmacie de Famille, 50, rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 29 sept. 1874-1a

ACHETEZ NOS MACHINES A LAVER.

PARCE qu'elles sont les PLUS CELEBRÉES et à BON MARCHÉ. Toutes ces Lavannes ont été envoyées pour épreuve, et si elles ne donnent pas satisfaction, elles sont reprises.

L. N. ALLAIRE & CIE, Rue St. Pierre, Québec.

TÉMOIGNAGE: MM. L. N. ALLAIRE & CIE, Québec.

Je suis pleinement satisfait de la Machine à Tordre et à Laver que vous m'avez vendue, et je me plais à constater que dans une expérience faite le 18 du courant de votre Lavanne et de celle de Bunnell, de la même quantité de linge, l'avantage est resté à votre Lavanne, qui a fait l'ouvrage en 32 minutes d'avance sur l'autre Lavanne.

MARIA BURNS, Avez plusieurs autres personnes présentes à l'expérience. Rue Champlain, 21 sept. 1874. Québec, 24 sept. 1874.

COMPAGNIE DE NAVIGATION "UNION" REDUCTION DU PRIX DE PASSAGE.

Le et après cette date LE PRIX DU PASSAGE PAR CETTE COMPAGNIE SERA COMME SUIVIT :

- Québec à Montréal - - - - - \$2.00 " Batiscan - - - - - \$2.00 " Trois-Rivières - - - - - \$1.00 " Soré - - - - - \$1.25

HUGH J. ST VENSON, Agent Général pour les Passagers, Québec, 17 sept. 1874.

Marchandises Nouvelles. T. E. GREFFARD

Le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir une quantité d'Étoiles pour l'Autonne.

Les dames trouveront à son établissement des Étoiles à Robes de premier choix. Métrine Française, noir et de toute nuance, Alpaca noir de la meilleure fabrique.

Assés un grand assortiment de Flanelles blanches, rouges et de fantaisie, etc. Le Département des Messieurs est au complet. Casimir Noir, Dap Noir, Brun, Olive, pour Pardessus.

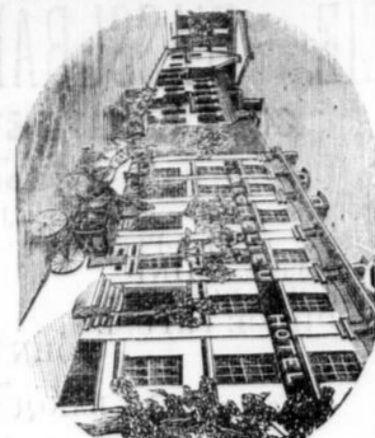
Tousjours un malin grand assortiment de Harles Faites. T. E. GREFFARD, Coin de la rue de la Couronne et Notre-Dame des Anges, St. Roch, Québec, 3 sept. 1874.

HARMONIUMS D'ALEXANDRE POUR LES ÉLÈVES

Ces Instruments ont été expressément fabriqués pour rencontrer les demandes faites pour un Harmonium réellement bon et à bon marché, à l'usage des élèves en musique.

Les classes sont faites de chêne et vernies et sont construites de façon à occuper aussi peu d'espace que possible. Le son est plein, rond et le timbre pur et distinct. L'addition de la corde d'écho en rendit brevet ajoute beaucoup au charme et à la variété de l'instrument.

VENEZ LES EXAMINER. No. 1 Compas, Cinq Octaves, Boîtes de Chêne Vernis, quarante Piastres. No. 2 Compas, Cinq Octaves; Boîtes de Chêne Vernis et Réclit Automatique breveté, quarante-cinq Piastres. R. MORGAN, No. 16, rue la Fabrique, Québec, 1er sept. 1874.



Le Soussigné désire attirer l'attention du public sur les préparations suivantes pour nettoyer promptement les dents, arrêter la carie et donner une couleur saine aux gencives et aux lèvres, ainsi qu'une odeur agréable à l'haleine.

Dentifrice Parisienne d'Atkinson, Savon au Charbon et d'Iris de Florence, Dentifrice d'Elliot, Pâte Aromatique de Wood, Pâte Dentifrice, Savon Aromatique Anti-septique, Savon au Camphre, Savon au Charbon, Savon au Safran, Préparations du célèbre Dentiste Gabrielle pour les Dents et Gencives, Poudre Camphrée, à la Rose, de Charbon, et de Myrthe, etc., etc.

J. J. VELDON, Pharmacie de Famille, 50, rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 29 sept. 1874-1a

ACHETEZ NOS MACHINES A LAVER.

PARCE qu'elles sont les PLUS CELEBRÉES et à BON MARCHÉ. Toutes ces Lavannes ont été envoyées pour épreuve, et si elles ne donnent pas satisfaction, elles sont reprises.

L. N. ALLAIRE & CIE, Rue St. Pierre, Québec.

TÉMOIGNAGE: MM. L. N. ALLAIRE & CIE, Québec.

Je suis pleinement satisfait de la Machine à Tordre et à Laver que vous m'avez vendue, et je me plais à constater que dans une expérience faite le 18 du courant de votre Lavanne et de celle de Bunnell, de la même quantité de linge, l'avantage est resté à votre Lavanne, qui a fait l'ouvrage en 32 minutes d'avance sur l'autre Lavanne.

MARIA BURNS, Avez plusieurs autres personnes présentes à l'expérience. Rue Champlain, 21 sept. 1874. Québec, 24 sept. 1874.

COMPAGNIE DE NAVIGATION "UNION" REDUCTION DU PRIX DE PASSAGE.

Le et après cette date LE PRIX DU PASSAGE PAR CETTE COMPAGNIE SERA COMME SUIVIT :

- Québec à Montréal - - - - - \$2.00 " Batiscan - - - - - \$2.00 " Trois-Rivières - - - - - \$1.00 " Soré - - - - - \$1.25

HUGH J. ST VENSON, Agent Général pour les Passagers, Québec, 17 sept. 1874.

Marchandises Nouvelles. T. E. GREFFARD

Le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir une quantité d'Étoiles pour l'Autonne.

Les dames trouveront à son établissement des Étoiles à Robes de premier choix. Métrine Française, noir et de toute nuance, Alpaca noir de la meilleure fabrique.

Assés un grand assortiment de Flanelles blanches, rouges et de fantaisie, etc. Le Département des Messieurs est au complet. Casimir Noir, Dap Noir, Brun, Olive, pour Pardessus.

Tousjours un malin grand assortiment de Harles Faites. T. E. GREFFARD, Coin de la rue de la Couronne et Notre-Dame des Anges, St. Roch, Québec, 3 sept. 1874.

HARMONIUMS D'ALEXANDRE POUR LES ÉLÈVES

Ces Instruments ont été expressément fabriqués pour rencontrer les demandes faites pour un Harmonium réellement bon et à bon marché, à l'usage des élèves en musique.

Les classes sont faites de chêne et vernies et sont construites de façon à occuper aussi peu d'espace que possible. Le son est plein, rond et le timbre pur et distinct. L'addition de la corde d'écho en rendit brevet ajoute beaucoup au charme et à la variété de l'instrument.

VENEZ LES EXAMINER. No. 1 Compas, Cinq Octaves, Boîtes de Chêne Vernis, quarante Piastres. No. 2 Compas, Cinq Octaves; Boîtes de Chêne Vernis et Réclit Automatique breveté, quarante-cinq Piastres. R. MORGAN, No. 16, rue la Fabrique, Québec, 1er sept. 1874.

CHARRUES !!! CHARRUES DE LOTBINIERE, CHARRUES A RENCHAUSER. A VENDRE PAR H. C. SCOTT & CIE., 33, RUE ST. PIERRE, B.-V. Québec, 6 oct. 1874.

SAINDOUX, SAINDOUX, 1^{re} Qualité. TIERCES. Secaux de 20 livres. A VENDRE PAR J. B. RENAUD & CIE., 26, 23 et 30, rue St. Paul. Québec, 22 sept. 1874.

Corporation de Québec. BUREAU DU GRIFFIER DE LA CITE, Québec, 9 oct. 1874.

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'Act 22, Vict. chap. 22, une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Québec sera convoquée pour le 22 jour de NOVEMBRE prochain, à NET heures du soir, au lieu où ordinairement se tiennent les assemblées de la dite Ville, à laquelle assemblée, le soussigné soumettra un extrait du rôle de cotisation ou d'évaluation en force pour l'année 1874-75 dans cette Cité, contenant les noms de toutes les personnes inscrites sur ce rôle qui sont domiciliées dans la dite Cité, et qui remplissent respectivement les conditions exigées pour être regardés et petits jurés, pour alors et là être examinés, corrigés et approuvés par le dit conseil, avant d'être admis au rôle de cotisation de la dite Cité, et conformément aux dispositions de l'Act 22, Vict. chap. 22, et de l'Act 23, Vict. chap. 23, et de l'Act 24, Vict. chap. 24, et de l'Act 25, Vict. chap. 25, et de l'Act 26, Vict. chap. 26, et de l'Act 27, Vict. chap. 27, et de l'Act 28, Vict. chap. 28, et de l'Act 29, Vict. chap. 29, et de l'Act 30, Vict. chap. 30, et de l'Act 31, Vict. chap. 31, et de l'Act 32, Vict. chap. 32, et de l'Act 33, Vict. chap. 33, et de l'Act 34, Vict. chap. 34, et de l'Act 35, Vict. chap. 35, et de l'Act 36, Vict. chap. 36, et de l'Act 37, Vict. chap. 37, et de l'Act 38, Vict. chap. 38, et de l'Act 39, Vict. chap. 39, et de l'Act 40, Vict. chap. 40, et de l'Act 41, Vict. chap. 41, et de l'Act 42, Vict. chap. 42, et de l'Act 43, Vict. chap. 43, et de l'Act 44, Vict. chap. 44, et de l'Act 45, Vict. chap. 45, et de l'Act 46, Vict. chap. 46, et de l'Act 47, Vict. chap. 47, et de l'Act 48, Vict. chap. 48, et de l'Act 49, Vict. chap. 49, et de l'Act 50, Vict. chap. 50, et de l'Act 51, Vict. chap. 51, et de l'Act 52, Vict. chap. 52, et de l'Act 53, Vict. chap. 53, et de l'Act 54, Vict. chap. 54, et de l'Act 55, Vict. chap. 55, et de l'Act 56, Vict. chap. 56, et de l'Act 57, Vict. chap. 57, et de l'Act 58, Vict. chap. 58, et de l'Act 59, Vict. chap. 59, et de l'Act 60, Vict. chap. 60, et de l'Act 61, Vict. chap. 61, et de l'Act 62, Vict. chap. 62, et de l'Act 63, Vict. chap. 63, et de l'Act 64, Vict. chap. 64, et de l'Act 65, Vict. chap. 65, et de l'Act 66, Vict. chap. 66, et de l'Act 67, Vict. chap. 67, et de l'Act 68, Vict. chap. 68, et de l'Act 69, Vict. chap. 69, et de l'Act 70, Vict. chap. 70, et de l'Act 71, Vict. chap. 71, et de l'Act 72, Vict. chap. 72, et de l'Act 73, Vict. chap. 73, et de l'Act 74, Vict. chap. 74, et de l'Act 75, Vict. chap. 75, et de l'Act 76, Vict. chap. 76, et de l'Act 77, Vict. chap. 77, et de l'Act 78, Vict. chap. 78, et de l'Act 79, Vict. chap. 79, et de l'Act 80, Vict. chap. 80, et de l'Act 81, Vict. chap. 81, et de l'Act 82, Vict. chap. 82, et de l'Act 83, Vict. chap. 83, et de l'Act 84, Vict. chap. 84, et de l'Act 85, Vict. chap. 85, et de l'Act 86, Vict. chap. 86, et de l'Act 87, Vict. chap. 87, et de l'Act 88, Vict. chap. 88, et de l'Act 89, Vict. chap. 89, et de l'Act 90, Vict. chap. 90, et de l'Act 91, Vict. chap. 91, et de l'Act 92, Vict. chap. 92, et de l'Act 93, Vict. chap. 93, et de l'Act 94, Vict. chap. 94, et de l'Act 95, Vict. chap. 95, et de l'Act 96, Vict. chap. 96, et de l'Act 97, Vict. chap. 97, et de l'Act 98, Vict. chap. 98, et de l'Act 99, Vict. chap. 99, et de l'Act 100, Vict. chap. 100, et de l'Act 101, Vict. chap. 101, et de l'Act 102, Vict. chap. 102, et de l'Act 103, Vict. chap. 103, et de l'Act 104, Vict. chap. 104, et de l'Act 105, Vict. chap. 105, et de l'Act 106, Vict. chap. 106, et de l'Act 107, Vict. chap. 107, et de l'Act 108, Vict. chap. 108, et de l'Act 109, Vict. chap. 109, et de l'Act 110, Vict. chap. 110, et de l'Act 111, Vict. chap. 111, et de l'Act 112, Vict. chap. 112, et de l'Act 113, Vict. chap. 113, et de l'Act 114, Vict. chap. 114, et de l'Act 115, Vict. chap. 115, et de l'Act 116, Vict. chap. 116, et de l'Act 117, Vict. chap. 117, et de l'Act 118, Vict. chap. 118, et de l'Act 119, Vict. chap. 119, et de l'Act 120, Vict. chap. 120, et de l'Act 121, Vict. chap. 121, et de l'Act 122, Vict. chap. 122, et de l'Act 123, Vict. chap. 123, et de l'Act 124, Vict. chap. 124, et de l'Act 125, Vict. chap. 125, et de l'Act 126, Vict. chap. 126, et de l'Act 127, Vict. chap. 127, et de l'Act 128, Vict. chap. 128, et de l'Act 129, Vict. chap. 129, et de l'Act 130, Vict. chap. 130, et de l'Act 131, Vict. chap. 131, et de l'Act 132, Vict. chap. 132, et de l'Act 133, Vict. chap. 133, et de l'Act 134, Vict. chap. 134, et de l'Act 135, Vict. chap. 135, et de l'Act 136, Vict. chap. 136, et de l'Act 137, Vict. chap. 137, et de l'Act 138, Vict. chap. 138, et de l'Act 139, Vict. chap. 139, et de l'Act 140, Vict. chap. 140, et de l'Act 141, Vict. chap. 141, et de l'Act 142, Vict. chap. 142, et de l'Act 143, Vict. chap. 143, et de l'Act 144, Vict. chap. 144, et de l'Act 145, Vict. chap. 145, et de l'Act 146, Vict. chap. 146, et de l'Act 147, Vict. chap. 147, et de l'Act 148, Vict. chap. 148, et de l'Act 149, Vict. chap. 149, et de l'Act 150, Vict. chap. 150, et de l'Act 151, Vict. chap. 151, et de l'Act 152, Vict. chap. 152, et de l'Act 153, Vict. chap. 153, et de l'Act 154, Vict. chap. 154, et de l'Act 155, Vict. chap. 155, et de l'Act 156, Vict. chap. 156, et de l'Act 157, Vict. chap. 157, et de l'Act 158, Vict. chap. 158, et de l'Act 159, Vict. chap. 159, et de l'Act 160, Vict. chap. 160, et de l'Act 161, Vict. chap. 161, et de l'Act 162, Vict. chap. 162, et de l'Act 163, Vict. chap. 163, et de l'Act 164, Vict. chap. 164, et de l'Act 165, Vict. chap. 165, et de l'Act 166, Vict. chap. 166, et de l'Act 167, Vict. chap. 167, et de l'Act 168, Vict. chap. 168, et de l'Act 169, Vict. chap. 169, et de l'Act 170, Vict. chap. 170, et de l'Act 171, Vict. chap. 171, et de l'Act 172, Vict. chap. 172, et de l'Act 173, Vict. chap. 173, et de l'Act 174, Vict. chap. 174, et de l'Act 175, Vict. chap. 175, et de l'Act 176, Vict. chap. 176, et de l'Act 177, Vict. chap. 177, et de l'Act 178, Vict. chap. 178, et de l'Act 179, Vict. chap. 179, et de l'Act 180, Vict. chap. 180, et de l'Act 181, Vict. chap. 181, et de l'Act 182, Vict. chap. 182, et de l'Act 183, Vict. chap. 183, et de l'Act 184, Vict. chap. 184, et de l'Act 185, Vict. chap. 185, et de l'Act 186, Vict. chap. 186, et de l'Act 187, Vict. chap. 187, et de l'Act 188, Vict. chap. 188, et de l'Act 189, Vict. chap. 189, et de l'Act 190, Vict. chap. 190, et de l'Act 191, Vict. chap. 191, et de l'Act 192, Vict. chap. 192, et de l'Act 193, Vict. chap. 193, et de l'Act 194, Vict. chap. 194, et de l'Act 195, Vict. chap. 195, et de l'Act 196, Vict. chap. 196, et de l'Act 197, Vict. chap. 197, et de l'Act 198, Vict. chap. 198, et de l'Act 199, Vict. chap. 199, et de l'Act 200, Vict. chap. 200, et de l'Act 201, Vict. chap. 201, et de l'Act 202, Vict. chap. 202, et de l'Act 203, Vict. chap. 203, et de l'Act 204, Vict. chap. 204, et de l'Act 205, Vict. chap. 205, et de l'Act 206, Vict. chap. 206, et de l'Act 207, Vict. chap. 207, et de l'Act 208, Vict. chap. 208, et de l'Act 209, Vict. chap. 209, et de l'Act 210, Vict. chap. 210, et de l'Act 211, Vict. chap. 211, et de l'Act 212, Vict. chap. 212, et de l'Act 213, Vict. chap. 213, et de l'Act 214, Vict. chap. 214, et de l'Act 215, Vict. chap. 215, et de l'Act 216, Vict. chap. 216, et de l'Act 217, Vict. chap. 217, et de l'Act 218, Vict. chap. 218, et de l'Act 219, Vict. chap. 219, et de l'Act 220, Vict. chap. 220, et de l'Act 221, Vict. chap. 221, et de l'Act 222, Vict. chap. 222, et de l'Act 223, Vict. chap. 223, et de l'Act 224, Vict. chap. 224, et de l'Act 225, Vict. chap. 225, et de l'Act 226, Vict. chap. 226, et de l'Act 227, Vict. chap. 227, et de l'Act 228, Vict. chap. 228, et de l'Act 229, Vict. chap. 229, et de l'Act 230, Vict. chap. 230, et de l'Act 231, Vict. chap. 231, et de l'Act 232, Vict. chap. 232, et de l'Act 233, Vict. chap. 233, et de l'Act 234, Vict. chap. 234, et de l'Act 235, Vict. chap. 235, et de l'Act 236, Vict. chap. 236, et de l'Act 237, Vict. chap. 237, et de l'Act 238, Vict. chap. 238, et de l'Act 239, Vict. chap. 239, et de l'Act 240, Vict. chap. 240, et de l'Act 241, Vict. chap. 241, et de l'Act 242, Vict. chap. 242, et de l'Act 243, Vict. chap. 243, et de l'Act 244, Vict. chap. 244, et de l'Act 245, Vict. chap. 245, et de l'Act 246, Vict. chap. 246, et de l'Act 247, Vict. chap. 247, et de l'Act 248, Vict. chap. 248, et de l'Act 249, Vict. chap. 249, et de l'Act 250, Vict. chap. 250, et de l'Act 251, Vict. chap. 251, et de l'Act 252, Vict. chap. 252, et de l'Act 253, Vict. chap. 253, et de l'Act 254, Vict. chap. 254, et de l'Act 255, Vict. chap. 255, et de l'Act 256, Vict. chap. 256, et de l'Act 257, Vict. chap. 257, et de l'Act 258, Vict. chap. 258, et de l'Act 259, Vict. chap. 259, et de l'Act 260, Vict. chap. 260, et de l'Act 261, Vict. chap. 261, et de l'Act 262, Vict. chap. 262, et de l'Act 263, Vict. chap. 263, et de l'Act 264, Vict. chap. 264, et de l'Act 265, Vict. chap. 265, et de l'Act 266, Vict. chap. 266, et de l'Act 267, Vict. chap. 267, et de l'Act 268, Vict. chap. 268, et de l'Act 269, Vict. chap. 269, et de l'Act 270, Vict. chap. 270, et de l'Act 271, Vict. chap. 271, et de l'Act 272, Vict. chap. 272, et de l'Act 273, Vict. chap. 273, et de l'Act 274, Vict. chap. 274, et de l'Act 275, Vict. chap. 275, et de l'Act 276, Vict. chap. 276, et de l'Act 277, Vict. chap. 277, et de l'Act 278, Vict. chap. 278, et de l'Act 279, Vict. chap. 279, et de l'Act 280, Vict. chap. 280, et de l'Act 281, Vict. chap. 281, et de l'Act 282, Vict. chap. 282, et de l'Act 283, Vict. chap. 283, et de l'Act 284, Vict. chap. 284, et de l'Act 285, Vict. chap. 285, et de l'Act 286, Vict. chap. 286, et de l'Act 287, Vict. chap. 287, et de l'Act 288, Vict. chap. 288, et de l'Act 289, Vict. chap. 289, et de l'Act 290, Vict. chap. 290, et de l'Act 291, Vict. chap. 291, et de l'Act 292, Vict. chap. 292, et de l'Act 293, Vict. chap. 293, et de l'Act 294, Vict. chap. 294, et de l'Act 295, Vict. chap. 295, et de l'Act 296, Vict. chap. 296, et de l'Act 297, Vict. chap. 297, et de l'Act 298, Vict. chap. 298, et de l'Act 299, Vict. chap. 299, et de l'Act 300, Vict. chap. 300, et de l'Act 301, Vict. chap. 301, et de l'Act 302, Vict. chap. 302, et de l'Act 303, Vict. chap. 303, et de l'Act 304, Vict. chap. 304, et de l'Act 305, Vict. chap. 305, et de l'Act 306, Vict. chap. 306, et de l'Act 307, Vict. chap. 307, et de l'Act 308, Vict. chap. 308, et de l'Act 309, Vict. chap. 309, et de l'Act 310, Vict. chap. 310, et de l'Act 311, Vict. chap. 311, et de l'Act 312, Vict. chap. 312, et de l'Act 313, Vict. chap. 313, et de l'Act 314, Vict. chap. 314, et de l'Act 315, Vict. chap. 315, et de l'Act 316, Vict. chap. 316, et de l'Act 317, Vict. chap. 317, et de l'Act 318, Vict. chap. 318, et de l'Act 319, Vict. chap. 319, et de l'Act 320, Vict. chap. 320, et de l'Act 321, Vict. chap. 321, et de l'Act 322, Vict. chap. 322, et de l'Act 323, Vict. chap. 323, et de l'Act 324, Vict. chap. 324, et de l'Act 325, Vict. chap. 325, et de l'Act 326, Vict. chap. 326, et de l'Act 327, Vict. chap. 327, et de l'Act 328, Vict. chap. 328, et de l'Act 329, Vict. chap. 329, et de l'Act 330, Vict. chap. 330, et de l'Act 331, Vict. chap. 331, et de l'Act 332, Vict. chap. 332, et de l'Act 333, Vict. chap. 333, et de l'Act 334, Vict. chap. 334, et de l'Act 335, Vict. chap. 335, et de l'Act 336, Vict. chap. 336, et de l'Act 337, Vict. chap. 337, et de l'Act 338, Vict. chap. 338, et de l'Act 339, Vict. chap. 339, et de l'Act 340, Vict. chap. 340, et de l'Act 341, Vict. chap. 341, et de l'Act 342, Vict. chap. 342, et de l'Act 343, Vict. chap. 343, et de l'Act 344, Vict. chap. 344, et de l'Act 345, Vict. chap. 345, et de l'Act 346, Vict. chap. 346, et de l'Act 347, Vict. chap. 347, et de l'Act 348, Vict. chap. 348, et de l'Act 349, Vict. chap. 349, et de l'Act 350, Vict. chap. 350, et de l'Act 351, Vict. chap. 351, et de l'Act 352, Vict. chap. 352, et de l'Act 353, Vict. chap. 353, et de l'Act 354, Vict. chap. 354, et de l'Act 355, Vict. chap. 355, et de l'Act 356, Vict. chap. 356, et de l'Act 357, Vict. chap. 357, et de l'Act 358, Vict. chap. 358, et de l'Act 359, Vict. chap. 359, et de l'Act 360, Vict. chap. 360, et de l'Act 361, Vict. chap. 361, et de l'Act 362, Vict. chap. 362, et de l'Act 363, Vict. chap. 363, et de l'Act 364, Vict. chap. 364, et de l'Act 365, Vict. chap. 365, et de l'Act 366, Vict. chap. 366, et de l'Act 367, Vict. chap. 367, et de l'Act 368, Vict. chap. 368, et de l'Act 369, Vict. chap. 369, et de l'Act 370, Vict. chap. 370, et de l'Act 371, Vict. chap. 371, et de l'Act 372, Vict. chap. 372, et de l'Act 373, Vict. chap. 373, et de l'Act 374, Vict. chap. 374, et de l'Act 375, Vict. chap. 375, et de l'Act 376, Vict. chap. 376, et de l'Act 377, Vict. chap. 377, et de l'Act 378, Vict. chap. 378, et de l'Act 379, Vict. chap. 379, et de l'Act 380, Vict. chap. 380, et de l'Act 381, Vict. chap. 381, et de l'Act 382, Vict. chap. 382, et de l'Act 383, Vict. chap. 383, et de l'Act 384, Vict. chap. 384, et de l'Act 385, Vict. chap. 385, et de l'Act 386, Vict. chap. 386, et de l'Act 387, Vict. chap. 387, et de l'Act 388, Vict. chap. 388, et de l'Act 389, Vict. chap. 389, et de l'Act 390, Vict. chap. 390, et de l'Act 391, Vict. chap. 391, et de l'Act 392, Vict. chap. 392, et de l'Act 393, Vict. chap. 393, et de l'Act 394, Vict. chap. 394, et de l'Act 395, Vict. chap. 395, et de l'Act 396, Vict. chap. 396, et de l'Act 397, Vict. chap. 397, et de l'Act 398, Vict. chap. 398, et de l'Act 399, Vict. chap. 399, et de l'Act 400, Vict. chap. 400, et de l'Act 401, Vict. chap. 401, et de l'Act 402, Vict. chap. 402, et de l'Act 403, Vict. chap. 403, et de l'Act 404, Vict. chap. 404, et de l'Act 405, Vict. chap. 405, et de l'Act 406, Vict. chap. 406, et de l'Act 407, Vict. chap. 407, et de l'Act 408, Vict. chap. 408, et de l'Act 409, Vict. chap. 409, et de l'Act 410, Vict. chap. 410, et de l'Act 411, Vict. chap. 411, et de l'Act 412, Vict. chap. 412, et de l'Act 413, Vict. chap. 413, et de l'Act 414, Vict. chap. 414, et de l'Act 415, Vict. chap. 415, et de l'Act 416, Vict. chap. 416, et de l'Act 417, Vict. chap. 417, et de l'Act 418, Vict. chap. 418, et de l'Act 419, Vict. chap. 419, et de l'Act 420, Vict. chap. 420, et de l'Act 421, Vict. chap. 421, et de l'Act 422, Vict. chap. 422, et de l'Act 423, Vict. chap. 423, et de l'Act 424, Vict. chap. 424, et de l'Act 425, Vict. chap. 425, et de l'Act 426, Vict. chap. 426, et de l'Act 427, Vict. chap. 427, et de l'Act 428, Vict. chap. 428, et de l'Act 429, Vict. chap. 429, et de l'Act 430, Vict. chap. 430, et de l'Act 431, Vict. chap. 431, et de l'Act 432, Vict. chap. 432, et de l'Act 433, Vict. chap. 433, et de l'Act 434, Vict. chap. 434, et de l'Act 435, Vict. chap. 435, et de l'Act 436, Vict. chap. 436, et de l'Act 437, Vict. chap. 437, et de l'Act 438, Vict. chap. 438, et de l'Act 439, Vict. chap. 439, et de l'Act 440, Vict. chap. 440, et de l'Act 441, Vict. chap. 441, et de l'Act 442, Vict. chap. 442, et de l'Act 443, Vict. chap. 443, et de l'Act 444, Vict. chap. 444, et de l'Act 445, Vict. chap. 445, et de l'Act 446, Vict. chap. 446, et de l'Act 447, Vict. chap. 447, et de l'Act 448, Vict. chap. 448, et de l'Act 449, Vict. chap. 449, et de l'Act 450, Vict. chap. 450, et de l'Act 451, Vict